

CONTACTS:

FCA: LAURENT HUBER TÉLÉPHONE # +1 202 223 83 08, +1 202 659 43 10, +1 202 352 32 84

OxyRomandie: PASCAL DIETHELM TÉLÉPHONE # +41 79 507 98 02

CIPRET-Genève: JEAN-CHARLES RIELLE TÉLÉPHONE # +41 78 892 35 61

Genève, le 25 février 2005

La Convention Cadre pour la Lutte Antitabac de l'OMS, le premier traité international de santé au monde, entre en vigueur le 27 février

La FCA, OxyRomandie et le CIPRET-Genève
félicitent les 57 pays qui ont ratifié ce traité pour lutter contre la
mortalité causée par le tabac

Genève, le 24 février - Le 27 février 2005 est un jour qui fera date dans l'histoire de la santé publique mondiale : en effet, ce dimanche, la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la santé (CCLAT), premier traité international de santé publique, entre en vigueur et acquiert le statut de loi internationale.

« *La Framework Convention Alliance for Tobacco Control (FCA) félicite les plus de 55 pays qui ont ratifié ce traité jusqu'ici, en participant ainsi à la lutte mondiale contre les maladies et les morts évitables causées par l'épidémie du tabagisme. La CCLAT représente un outil de base pour les pays dans la mise en œuvre de législations efficaces pour le contrôle du tabac et pour diminuer l'expansion de la puissante industrie du tabac* » a dit Mary Asunta, Présidente de la FCA.

La FCA lance un appel aux gouvernements qui n'ont pas encore ratifié pour qu'ils se joignent aux pays qui ont déjà ratifié la CCLAT. « C'est MAINTENANT qu'ils doivent agir et participer à l'action mondiale! La ratification et la mise en œuvre de ce traité sont essentiels pour renverser la tendance de l'épidémie du tabac dans le monde » a dit Laurent Huber, Directeur de la FCA.

Selon Pascal Diethelm, Président d'OxyRomandie, « ce traité permettra de sauver des millions de vies humaines. Il constitue une chance unique de stopper la pandémie mondiale du tabagisme et de faire échec aux funestes desseins du cartel mondial de la cigarette, notamment en contenant ses ambitions de répandre l'addiction tabagique à grande échelle dans les pays en voie de développement. ».

La Convention Cadre pour la Lutte Antitabac de l'OMS, le premier traité international de santé au monde, entre en vigueur le 27 février. La FCA, OxyRomandie et le CIPRET-Genève félicitent les 57 pays qui ont ratifié ce traité pour lutter contre la mortalité causée par le tabac.

Le traité comprend, entre autres, deux mesures principales qui ont fait leurs preuves dans la réduction du tabagisme et la diminution du taux de souffrances et de morts prématurées qu'il entraîne : une interdiction totale de toute forme de publicité directe et indirecte pour le tabac et des avertissements sanitaires (avec une préférence pour les images représentant des maladies liées au tabac) et qui doivent couvrir au moins 30% des surfaces principales des paquets de cigarettes. Ce traité fournit aussi aux pays des indications claires pour des mesures concernant la protection des personnes contre la pollution tabagique, pour la taxation et la réglementation des produits de tabac, et pour combattre la contrebande de cigarettes.

La CCLAT, premier traité de santé publique négocié sous les auspices de l'OMS, n'aurait pas été aussi puissant sans l'engagement résolu de la société civile. La FCA, une coalition internationale d'organisations non gouvernementales favorables à une CCLAT forte et efficace, est fière du travail de ses plus de 200 organisations-membres qui ont soutenu la CCLAT à travers du monde. (Pour une liste des membres de la FCA veuillez visiter le site <http://www.fctc.org/>.)

L'entrée en vigueur de la CCLAT en tant que loi internationale est en effet un événement historique. Non seulement ce traité devient légalement contraignant le 27 février, il crée aussi un précédent au niveau mondial pour une coopération future dans le domaine de la santé publique en général, et pas seulement pour la lutte antitabac.

L'Organisation mondiale de la santé estime que l'usage du tabac tue 5 millions de personnes chaque année. A ce rythme, ce chiffre atteindra 10 millions de morts par an en 2030, dont 70% seront dans les pays en développement. Pour enrayer une telle épidémie fulgurante, les pays sont encouragés à aller au-delà des mesures minimales préconisées par la CCLAT. Ces mesures réduiront la souffrance humaine aussi bien que les coûts des soins de santé des pays.

« Maintenant que la CCLAT entre en vigueur, il est impératif que les gouvernements maintiennent leur élan et mettent en place des législations efficaces à fin de protéger la santé de leurs citoyens » a dit Laurent Huber, Directeur de la FCA.

Jean-Charles Rielle, médecin-responsable du CIPRET-Genève, ajoute : « Je lance un vibrant appel à la Suisse, pays hôte de l'OMS et pays dans lequel la CCLAT a vu le jour, pour qu'elle s'engage rapidement à ratifier ce traité qu'elle a signé. En ce qui concerne la fumée passive et après le scandale du sang contaminé, évitons un nouveau scandale, celui de l'air contaminé ! ».